



Toulouse, le 24 Janvier 2019

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 Rue de Varenne 75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

En Avril 2015, l'Etat a vendu au groupe Casil Europe 49,99% de ses parts au sein de la Société Aéroportuaire de Toulouse Blagnac (SATB).

Depuis lors, en qualité d'actionnaires minoritaires (avec 40% du capital) nous ne cessons d'appeler l'Etat à la plus grande vigilance concernant notamment l'éventualité de céder les 10,01% qu'il détient encore.

Déjà, par lettre du 15 décembre 2017, nous vous avons alerté sur la nécessité de conserver un actionnariat à majorité publique afin de maintenir cet équipement au service du territoire et non d'intérêts purement financiers. Nous vous demandions de ne pas exercer l'option de vente à Casil des 10,01% conservés par l'Etat.

Le 11 décembre 2018, Monsieur le Secrétaire d'Etat Mounir Majhoubi, représentant Bruno Le Maire lors d'une séance de questions orales sans débat à l'Assemblée nationale, avait précisé que « *l'Etat n'a pas exercé son option de vente à Casil Europe, ce qu'il pouvait faire à partir du 17 avril 2018. Cette option au profit de Casil Europe n'a pas été renouvelée et ne sera pas exercée.* »

Aujourd'hui, le groupe Casil Europe envisagerait de céder ses 49,99%.

Nous réaffirmons donc l'absolue nécessité pour l'avenir de la plate-forme que l'Etat n'accompagne pas cette cession de la vente de ses propres parts.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des 60% du capital serait cédé, outre que cela produirait un effet d'aubaine pour Casil Europe, nous serions dans la situation redoutée d'une privatisation de l'exploitation de la plate-forme.

Or, si avec 49,99% Casil Europe a pu imposer la distribution de l'intégralité du résultat net, ainsi que d'une partie des fonds de réserve et puiser dans les réserves constituées précédemment, privilégiant une logique de rendement immédiat, nous pouvons légitimement nous inquiéter de ce qu'il adviendrait avec un partenaire analogue détenant la majorité du capital.

A l'inverse, nos objectifs et nos préoccupations sont centrées sur l'avenir de la plate-forme - la seule en France à être également une base industrielle stratégique - au service du territoire et catalyseur économique.

C'est cette particularité, sur laquelle nous insistons auprès de vous, qui appelle la nécessité d'un traitement particulier de la part de l'Etat.

Nous réitérons donc notre volonté de conserver à la SATB un actionnariat majoritaire public de long terme et vous demandons de renoncer définitivement à vendre les 10,01% encore détenus par l'Etat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre considération distinguée.



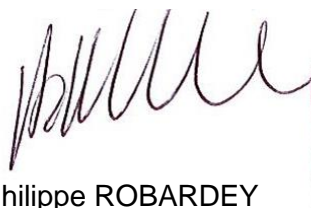
Carole DELGA
Présidente de la Région Occitanie
Pyrénées Méditerranée



Georges MERIC
Président du Conseil Départemental
de la Haute Garonne



Jean Luc MOUDENC
Président de Toulouse Métropole



Philippe ROBARDEY
Président de la CCI de Toulouse